

Mission académique valeurs de la République – Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme

Note d'information du 12/02/2026 relative à la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme

Affaire suivie par :

Cabinet du recteur

Anne Morin, chargée de mission valeurs de la République auprès du directeur de cabinet
eavr@ac-creteil.fr

À l'attention de : Mesdames et messieurs les proviseurs des lycées, lycées professionnels ; les directeurs d'EREA et de l'ERPD ; Mesdames et messieurs les principaux des collèges ; Mesdames et messieurs les directeurs d'école s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs académiques, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis, du Val de Marne.

Références

Code de l'éducation, article L311-4 « Les programmes scolaires comportent, à tous les stades de la scolarité, des enseignements destinés à faire connaître la diversité et la richesse des cultures représentées en France, y compris dans ses territoires d'outre-mer. L'école, notamment grâce à un enseignement moral et civique, fait acquérir aux élèves le respect de la personne, de ses origines et de ses différences, de l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que de la laïcité. »

Code de l'éducation, article L311-1 « La formation dispensée dans les écoles élémentaires [...] assure l'acquisition et la compréhension de l'exigence du respect de la personne, de ses origines et de ses différences. »

Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-26)

Circulaire du 1^{er} août 2011 (BO spécial du 25 août 2011) précisant que le refus de tout propos ou comportement à caractère raciste, antisémite, xénophobe, sexiste et homophobe doit être inscrit dans le règlement intérieur de chaque établissement.

Annexes

Le Plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme

https://www.dilcrah.gouv.fr/files/2023-12/Plan-national-de-lutte-contre-le-racisme-lantisemmitisme-et-les-discriminations-liees-a-lorigine-2023-2026-Janvier-2023_1.pdf

Code de l'éducation, article L311-1

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000038901848

Code de l'éducation, article L321-3

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045293831

La présente note d'information a pour objet d'encourager, d'accompagner et de valoriser les actions mises en œuvre dans le cadre de la semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

La semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme se déroule du 21 au 28 mars 2026.

Le lancement de la semaine d'éducation et d'actions aura lieu le 21 mars, date instituée en 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies comme « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale » afin de commémorer les événements du 21 mars 1960 lors d'une manifestation pacifique à Sharpeville, en Afrique du Sud, contre les lois de l'apartheid.

Lors de cette semaine, organisée en partenariat avec la Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), les écoles, collèges, lycées ont l'opportunité d'organiser des actions, rencontres, manifestations permettant aux élèves à la fois de vivre des expériences fédératrices, d'éprouver des apprentissages de fraternité et d'améliorer leurs connaissances.

La semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme constitue une occasion privilégiée pour les élèves d'acquérir le respect de l'égalité dignité des êtres humains, quelles que soient leurs origines, leur condition, leurs convictions.

1) Les ressources institutionnelles

Les ressources de référence

- Les [ressources proposées sur éduscol](#) peuvent être mobilisées dans le cadre des enseignements d'histoire, d'enseignement moral et civique (EMC), de français, de langues vivantes, d'enseignements artistiques ou d'éducation physique et sportive (EPS), dans les éducations transversales (EMI) ou dans le cadre d'autres actions menées dans l'école, les établissements et leurs territoires.
- Le vademecum [Agir contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine](#) est constitué d'un ensemble de fiches permettant de comprendre, analyser, répondre et prévenir les actes racistes et antisémites à l'école.

Des ressources audiovisuelles de Lumni pour tous les niveaux :

[Lumni](#), offre de tous les acteurs de l'audiovisuel public au service de l'éducation pour les élèves et les professeurs, propose une [sélection thématique de courtes ressources vidéos](#) pour traiter les questions de racisme, d'antisémitisme et de discriminations en classe.

2) L'accompagnement et la valorisation des actions menées dans l'académie de Créteil

Vos personnels ressources au niveau académique :

- Jérôme Chastan, référent académique mémoire et citoyenneté : jerome.chastan@ac-creteil.fr
- Anne Morin, chargée de mission valeurs de la République, coordinatrice EAVR : eavr@ac-creteil.fr

Pour valoriser l'engagement des élèves et faire connaître les actions menées dans les écoles, collèges, lycées de l'académie, écrire à Anne Morin, sur eavr@ac-creteil.fr qui vous rappellera pour que vous puissiez présenter vos actions, ses objectifs et modalités.

Madjid OURIACHI
Directeur de cabinet